ACTION URGENTE

CHINE. UN ÉCRIVAIN KAZAKH DISPARU A ÉTÉ CONDAMNÉ À LA RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ

Le ressortissant chinois d'origine kazakhe Naguyz Mouhammed a été déclaré coupable de « séparatisme » pour s'être réuni avec des amis le jour de la Fête de l'indépendance du Kazakhstan, avoir exprimé ses opinions sur la politique d'« éducation bilingue » du Xinjiang et avoir encouragé les Kazakh·e·s vivant au Xinjiang à partir vivre au Kazakhstan. Après avoir refusé de plaider coupable, Naguyz Mouhammed a déclaré au tribunal qu'il avait été frappé et brûlé avec des cigarettes pendant ses interrogatoires. Il a été condamné à la réclusion à perpétuité en septembre 2020 et Amnesty International est très inquiète pour son bien-être.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Director Wang Jiang
Prison Administration Bureau of Xinjiang Uighur Autonomous Region
N° 380, Huanghe lu, Urumqi
Xinjiang Uyghur Autonomous Region
Chine

Monsieur,

*Je vous écris pour vous faire part de mes inquiétudes pour **Naguyz Mouhammed**, un ressortissant chinois d'origine kazakhe déclaré coupable de « séparatisme » et condamné à la réclusion à perpétuité en septembre 2020 pour avoir exercé pacifiquement ses droits humains.*

Il n'existe aucun document officiel sur cette décision, mais la famille de Naguyz Mouhammed a indiqué qu'il avait été condamné pour s'être réuni avec des amis le jour de la Fête de l'indépendance du Kazakhstan, avoir exprimé ses opinions sur la politique d'« éducation bilingue » du Xinjiang et avoir encouragé les Kazakh·e·s vivant au Xinjiang à partir vivre au Kazakhstan. Tous ces actes sont protégés au titre du droit international relatif aux droits humains et des normes en la matière.

Le fait que le droit à un procès équitable de Naguyz Mouhammed ait été bafoué, puisqu'il n'a pas pu être représenté par un avocat de son choix, est également préoccupant. Pendant l'audience, Naguyz Mouhammed a été représenté par un avocat commis d'office. Comme l'a démontré Amnesty International avec des cas similaires de condamnations à de longues peines d'emprisonnement pour des accusations vagues, peu d'avocats sont disposés à prendre en charge les affaires liées au Xinjiang, qui sont considérées comme trop sensibles.

Il est d'autant plus préoccupant d'apprendre que le tribunal n'a pas traité les allégations que Naguyz Mouhammed a formulées pendant le procès, selon lesquelles il avait été frappé et brûlé avec des cigarettes pendant ses interrogatoires, et qui laissent craindre que sa déclaration de culpabilité puisse être fondée sur des éléments obtenus sous la torture ou au moyen d'autres formes de mauvais traitements. Naguyz Mouhammed est détenu au secret depuis mars 2018 et son bien-être actuel et à venir me préoccupe vivement.

Je vous demande donc :

- ***de libérer Naguyz Mouhammed, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;***
- ***veiller à ce que, en attendant sa libération, cet homme ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements.***

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ressortissant chinois d'origine kazakhe, Naguyz Mouhammed a travaillé comme écrivain pour le Bureau public du patrimoine culturel immatériel à Altay, dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, dans le nord-ouest de la Chine. Il est également membre de l'Association des écrivains du Xinjiang, qui a publié deux collections de poésie. Sa famille s'est réinstallée au Kazakhstan en 2012, car les possibilités de suivre des études y étaient meilleures. Depuis, Naguyz Mouhammed s'est rendu à de multiples reprises au Kazakhstan pour rendre visite à ses proches.

Début 2018, cet homme s'est rendu à Almaty, au Kazakhstan, pour s'y reposer auprès de ses proches après avoir subi une opération de chirurgie cardiaque à Ürümqi, la capitale du Xinjiang. En mars 2018, son collègue en Chine lui a demandé de revenir au travail de toute urgence. De retour à Altay peu de temps après, Naguyz Mouhammed a été convoqué au poste de police local pour y être interrogé sur son récent séjour au Kazakhstan.

En avril 2020, sa famille a appris qu'il avait été déclaré coupable de « séparatisme » et condamné à sept ans d'emprisonnement. Ses proches n'avaient toutefois jamais pu en avoir la confirmation, car il n'existe aucun document officiel sur cette décision. Ce n'est qu'en septembre 2020 que ses proches ont appris que les informations qui leur avaient été communiquées n'étaient pas exactes. Bien qu'aucun document sur la décision n'ait été fourni à la famille ou l'avocat de Naguyz Mouhammed, certains de ses proches ont pu assister à l'audience derrière un écran.

Le Xinjiang est l'une des régions chinoises dont la population est la plus diversifiée sur le plan ethnique. Plus de la moitié de ses 22 millions d'habitant·e·s appartiennent à des groupes ethniques principalement d'origine turque et majoritairement musulmans, parmi lesquels les Ouïghours (environ 11,3 millions de personnes), les Kazakhs (environ 1,6 million) et d'autres populations dont les langues, les cultures et les modes de vie sont très différents de ceux des Hans, qui sont majoritaires en Chine « intérieure ».

Les médias ont témoigné de l'ampleur et de la sévérité des nouvelles mesures en matière de sécurité mises en œuvre depuis l'arrivée au pouvoir, en 2016, de Chen Quanguo, le nouveau secrétaire du parti dans la province du Xinjiang. En octobre 2016, de nombreuses informations ont fait état de la confiscation de passeports ouïghours par les autorités de la région dans le but de limiter davantage encore le droit de circuler librement. En mars 2017, les autorités du Xinjiang ont adopté le « Règlement de lutte contre l'extrémisme », qui définit et interdit un large éventail de comportements qualifiés d'« extrémistes », tels que la « diffusion de pensées extrémistes », le fait de critiquer ou de refuser d'écouter ou de regarder des émissions de la radio et de la télévision publiques, le port de la burqa, le port d'une barbe « anormale », le fait de s'opposer aux politiques nationales, et la publication, le téléchargement, le stockage ou la lecture d'articles, de publications ou de matériel audiovisuel présentant un « contenu extrémiste ». Cette réglementation a également instauré « un système de responsabilisation » destiné aux cadres du gouvernement pour le travail de « lutte contre l'extrémisme », et mis en place une évaluation annuelle de leurs performances.

On estime que jusqu'à un million de Ouïghours, de Kazakhs et d'autres membres d'ethnies à majorité musulmane sont détenus dans des centres de « transformation par l'éducation ». Les autorités chinoises ont nié l'existence de ces lieux jusqu'en octobre 2018, et ont ensuite affirmé qu'il s'agissait de centres de « formation professionnelle » gratuite et volontaire. Selon elles, l'objectif de cette formation est de fournir des enseignements techniques et professionnels pour permettre à ces personnes de trouver un emploi et de devenir des citoyens « utiles ». Les explications de la Chine, cependant, contredisent les informations recueillies auprès d'ancien·ne·s détenu·e·s faisant état de coups, de privation de nourriture et de détention à l'isolement.

La Chine a rejeté les demandes de la communauté internationale, y compris d'Amnesty International, l'invitant à autoriser les experts indépendants à se rendre librement dans la région du Xinjiang. Elle a par ailleurs multiplié les efforts pour faire taire les critiques en invitant des délégations de divers pays à se rendre au Xinjiang pour des visites soigneusement orchestrées et surveillées de près.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : chinois, anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS JUSQU'AU : 29 décembre 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Naguyz Mouhammed (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/2219/2020/fr/